

**Délibération n°2016-37**

- Vu le Code de l'éducation
- Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte
- Vu le règlement intérieur

Membres du conseil d'administration en exercice :	20
Membres présents ayant voix délibérative :	16
Membres représentés : (Procuration)	3
Quorum :	10

**Le conseil d'administration a pris la délibération suivante à l'unanimité :**

L'actualisation du référentiel d'équivalence horaire des personnels enseignants et enseignants-chercheurs du CUFR est approuvée conformément au document annexé à la présente délibération.

Fait à Dombéni, le 2 novembre 2016

La présidente du conseil d'administration du CUFR

Anrafati COMBO



MISSIONS	DECOMPTE EN HEURES
<b>1/ Information - orientation : Lycée - Université et autres partenaires</b>	
Organisation et information auprès des lycéens (salons, JPO, présentation dans les collèges et lycées)	1h TD par 1/2 journée
Dispositif d'accompagnement auprès des établissements partenaires (IFSI, VR, Terminale L.)	1h TD par 1/2 journée
<b>2/ Aide à la réussite</b>	
Tutorat	15h TD par département
Dispositifs d'aide à la réussite hors tutorat (enseignant référent)	3h TD par groupe de 20 étudiants
Dispositif pédagogique de compensation de situation de handicap (niveau Licence)	10h TD par tranche de 10 étudiants
Tutorat relevant du dispositif "Parcours d'excellence" en lien avec le vice-rectorat	1 h Eq TD par projet tuteuré et 2,5 h Eq TD par stagiaire encadré
<b>3/ Encadrement des études</b>	
Recherche, suivi et encadrement de stages obligatoires : L3 et Licences Pro	2,5h TD par tranche de 10 stages
Recherche, suivi et encadrement d'étudiants de M1 et M2	7h TD par étudiant
Recherche, suivi et encadrement d'un doctorant	10h TD par étudiant
Visite pédagogique en dehors des cours dispensés au CUFR	1h TD par 1/2 journée
<b>4/ Responsabilités administratives</b>	
Directeur adjoint	50h TD
Chargés de mission d'appui à la direction	20h TD
Responsable de département de la formation universitaire	50h TD par département
Coordonnateur d'une filière d'un département	30h par filière
Responsable de licences professionnelles	30h TD par licence pro
Responsable d'un diplôme d'établissement universitaire	30h TD par diplôme
<b>4/ Dispositifs spécifiques d'enseignement</b>	
Certification d'enseignement dans des champs disciplinaires	30h TD par responsable de certification
Labellisation TICE	10h TD par cours labellisé
Autres missions liées à l'enseignement (Enseignant référent "mobilité internationale étudiante")	1h TD par étudiant encadré
<b>5/ Animation, encadrement et valorisation de la recherche</b>	
Vice-Président de la Commission Scientifique	20h TD
Activité de direction de structures : direction d'un laboratoire	15h TD
Activité de direction de structures : direction d'une équipe d'accueil	15h TD
Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique : responsabilité d'une plateforme techno.	20h TD
Responsabilité d'un grand équipement	20h TD
Activités de valorisation du CUFR	5h TD